



## Le passeport vert nécessite un débat

Lettre de la Défense de la santé des enfants au Parlement européen.

Par [Robert F. Kennedy Jr](#) et [Senta Depuydt](#)

Mondialisation.ca, 24 mars 2021

[childrenshealthdefense.eu](http://childrenshealthdefense.eu)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Cher membre du Parlement européen,

Le passeport vert nécessite un débat, pas une adoption d'urgence, COM 2021 130

Nous écrivons pour nous opposer à l'adoption par le Parlement du «Green Pass» (certificat vert numérique, introduit le 17 mars 2021 avec la proposition #COM 2021 130) sans débat approfondi et vigoureux. Alors que l'intention du Green Pass est de faciliter les voyages pendant la pandémie COVID-19, nous craignons qu'il fasse exactement le contraire : il étouffera les voyages et les interactions humaines. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le règlement proposé affectera tous les voyages dans la zone Schengen, tant pour les citoyens européens que pour les autres, exigeant que les individus justifient la réception d'un vaccin expérimental ou la soumission à des tests expérimentaux. L'hypothèse de la proposition est qu'elle empêchera la transmission du SRAS-Cov-2, mais elle repose sur des bases scientifiques et juridiques incertaines et nécessite un débat approfondi pour les raisons énumérées ci-dessous.

1. Rien ne prouve que la vaccination bloque la transmission du SRAS-CoV-2.

L'Agence européenne des médicaments ([EMA](#)) a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'y avait [pas de données prouvant](#) que les vaccins COVID-19 bloquent la transmission du coronavirus. Pour cette raison, les personnes vaccinées doivent continuer à maintenir leur distanciation sociale et à porter un masque. Alors que l'EMA espère que les vaccins réduiront le COVID, l'inverse peut se produire; la vaccination de masse peut augmenter la propagation de la maladie. C'était le cas du vaccin Dengvaxia aux Philippines, comme l'a détaillé le Sommet sur la sécurité des vaccins de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2019. Des scientifiques indépendants évaluant les résultats en Israël et au Royaume-Uni remettent en question le succès de la vaccination de masse. Les coronavirus étant en constante mutation, l'efficacité de ces nouveaux vaccins contre de nouveaux variants est douteux.

2. Les tests PCR ne sont pas des mesures de santé publique fiables.

Bien que les tests PCR puissent permettre de diagnostiquer une personne malade dans un court laps de temps, ils n'ont presque aucune pertinence pour ceux qui ne présentent aucun symptôme de maladie. Les tests PCR positifs ne confirment pas la maladie ou la contagiosité et beaucoup aboutissent à des «faux positifs». Une revue récente de la revue médicale The Lancet a estimé que l'isolement des cas de faux positifs est «une perte nette pour la santé, le bien-être social et économique des communautés» et a conclu que « [les tests PCR ne](#)

[sont donc pas l'étalon-or approprié pour évaluer un SRAS- Test de santé publique CoV-2.](#) ».

En janvier 2021, [l'OMS a publié de nouvelles directives sur les tests PCR](#), mettant également en garde contre le risque de faux positifs: «à mesure que la prévalence de la maladie diminue, le risque de faux positifs augmente». Les États membres devraient cesser de tester des personnes en bonne santé et utiliser ces ressources pour le traitement.

3. Le Green Pass est juridiquement disproportionné.

Le règlement proposé enfreint les droits humains fondamentaux, y compris les droits de voyager, de réunion, d'intimité, de conscience et de consentement libre et éclairé. Des études scientifiques récentes jettent de [sérieux doutes sur l'efficacité des mesures draconiennes](#) pour limiter la propagation de la maladie, y compris les restrictions de voyage et les mesures de verrouillage.

La mise en œuvre du Green Pass nécessitera des ressources massives sans espoir de succès fondé. L'investissement dans les hôpitaux et les protections pour les personnes à risque serait plus efficace et plus économique. À tout le moins, une analyse coûts-avantages et un débat sont absolument nécessaires.

4. Le Parlement européen doit appliquer le principe de précaution.

Les vaccins COVID-19 n'ont reçu qu'une approbation conditionnelle; les essais cliniques ne seront pas terminés avant des mois ou des années. Exiger que les citoyens et les visiteurs de l'Union européenne soient soumis à des produits médicaux expérimentaux pour exercer leurs droits fondamentaux viole le principe de précaution consacré à l'article 191 du [traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#).

On ne sait pas comment ces vaccins affecteront les gens dans les mois ou les années à venir. Le risque d'augmentation dépendant des anticorps (EMA) est réel, c'est-à-dire que les individus vaccinés exposés à de nouvelles souches virales peuvent être exposés à un risque accru par rapport à ceux qui n'ont pas été vaccinés. Ce risque potentiellement mortel est bien connu des experts en vaccins et est l'une des principales raisons pour lesquelles les fabricants de vaccins refusent d'accepter la responsabilité pour les blessures et décès futurs.

Plusieurs vaccins COVID-19 sont basés sur une nouvelle technologie génétique jamais utilisée auparavant chez des individus en bonne santé. Les fabricants ont écarté les risques liés à la modification du génome humain et au déclenchement de maladies auto-immunes dans la course effrénée pour libérer les vaccins. Le 15 juillet 2020, le Parlement européen a voté la dérogation à l'évaluation [des risques pour ces vaccins](#) en vertu du règlement sur les [organismes génétiquement modifiés](#) (OGM). D'éminents scientifiques et médecins ont récemment abordé ces préoccupations dans une [lettre ouverte à l'EMA](#). Une étude plus approfondie de l'impact de ces thérapies géniques est nécessaire avant de les rendre obligatoires.

5. Les fabricants de vaccins ne garantissent pas l'efficacité ou la sécurité.

[Des avocats belges estimés ont récemment conclu](#) que la Commission européenne accordait des exemptions de responsabilité et de garantie invalides aux fabricants de vaccins COVID-19. Compte tenu du manque de preuves de sécurité ou d'efficacité, les fabricants refusent sans surprise de garantir l'un ou l'autre. Les États membres, et en fin de

compte l'électorat, porteront la charge de l'indemnisation et de la prise en charge des victimes de blessures causées par des vaccins.

#### 6. Garantie inadéquate de la confidentialité des données.

Bien que le règlement proposé stipule que les États membres protégeront les données médicales, rien ne garantit cette protection. Ces données médicales peuvent être utilisées pour discriminer des individus en violation des libertés et droits fondamentaux.

#### 7. Risque de remplacement de type et de mutation virale.

La vaccination de masse avec des vaccins imparfaits – et aucun des vaccins disponibles n'est parfait – peut conduire à un remplacement de type et à une mutation virale. Ce sont peut-être des individus vaccinés, et non non- vaccinés, qui présentent le plus grand risque de nouveaux types d'infection à coronavirus plus virulents. L'exemple classique de ce type de remplacement de type s'est produit avec l'utilisation généralisée du vaccin contre la coqueluche, qui a conduit à de nouvelles mutations virales [que le vaccin existant n'a pas bloquées](#). En d'autres termes, il n'est pas certain que la vaccination de masse mènera à la fin de la crise des coronavirus.

8. Risque que les laissez-passer verts deviennent permanents sans considération. Si le Parlement considère le règlement Green Pass comme une mesure temporaire, il est peu probable qu'il en soit ainsi. De telles restrictions deviennent généralement permanentes, ce qui rend le besoin d'un débat vigoureux d'autant plus important. Pourrait-on exiger plus de vaccins dans le cadre du Green Pass à une date ultérieure? Pourquoi le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé devrait-il avoir le pouvoir de prendre des décisions à leur sujet? Les implications à long terme du Green Pass nécessitent une réflexion.

9. Le Parlement européen doit défendre les valeurs démocratiques. Trop souvent depuis le début de la pandémie de coronavirus, les chiffres ont régné au lieu de l'état de droit. De petites coteries d'experts interprétant les nombres ont défini des politiques au lieu de législatures démocratiques et de la société civile. Les chiffres et les études sont trop souvent adaptés pour servir ceux qui les produisent. L'Europe ne peut prospérer si elle s'appuie sur des modèles mathématiques à l'exclusion des modèles humains. Le Parlement est chargé de défendre les valeurs démocratiques.

Veillez prendre ces points ci-dessus en considération et exiger un débat et une analyse ouverts avant de prendre d'autres mesures concernant le Green Pass. Les citoyens d'Europe et du monde vous observent – notre liberté et notre sécurité sont entre vos mains. Ne nous laissez pas tomber! Ne mettez pas en péril l'avenir de l'Union européenne en profanant l'un de ses principes les plus fondamentaux: la libre circulation au sein de l'espace Schengen.

Cordialement,

Robert F. Kennedy Jr.

Président, Défense de la santé des enfants

Senta Depuydt, présidente, Children's Health Defence Europe

Lettre ouverte originale en français : [Green Pass: Letter of Children's Health Defense to the European Parliament. TAKE ACTION](#), le 22 mars 2021.

La source originale de cet article est [childrenshealthdefense.eu](http://childrenshealthdefense.eu)

Copyright © [Robert F. Kennedy Jr](#) et [Senta Depuydt](#), [childrenshealthdefense.eu](http://childrenshealthdefense.eu), 2021

---

Articles Par : [Robert F. Kennedy Jr](#) et [Senta Depuydt](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)